



## AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

### Premier projet de règlement 618-2021

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 618-2021 amendant le règlement de zonage n° 560-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 12 avril 2021, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, par la résolution n°2021-04-110, le premier projet de règlement n° 618-2021 amendant le règlement de zonage n°560-2017.
- 2- Conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite. **Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, doivent, à compter du 20 avril 2021, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :**

**Yves Tanguay**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**

**112, rue Principale**

**Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0**

**ou par courriel à l'adresse [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca), et ce, au plus tard le 4 mai 2021, à 16 heures.**

- 3- En résumé, ce projet de règlement a pour objet **d'autoriser les projets intégrés d'habitation dans le périmètre urbain**, comme montré au plan de zonage de l'annexe I du règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur, et de déterminer les dispositions à respecter concernant l'implantation, l'architecture des bâtiments, l'aménagement du terrain et des allées véhiculaires, le stationnement et les usages commerciaux permis de la classe C1.
- 4- Ce projet de règlement concerne les zones situées dans le périmètre urbain ou l'usage résidentiel du groupe Habitation (H) est autorisé, comme indiqué dans l'annexe 1 ci-jointe.
- 5- Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 6- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Affaires Municipales-Service du Greffe-Avis publics ».**
- 7- À la suite de la consultation écrite, le conseil municipal pourra adopter le second projet de règlement 618-2021, amendant le règlement de zonage n° 560-2017, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2021.

Yves Tanguay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 19 avril 2021 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

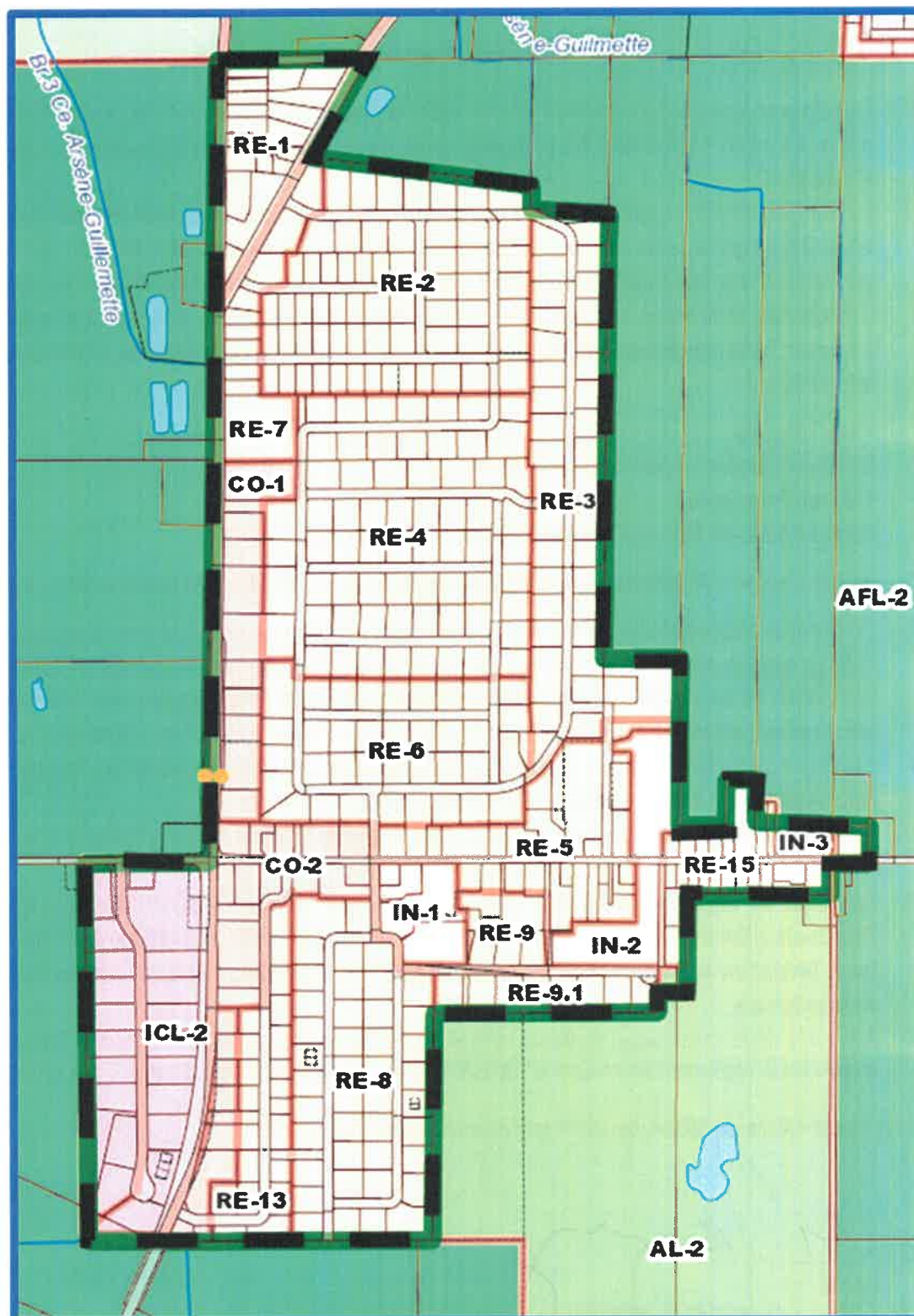
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, le 19<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2021.

Yves Tanguay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier



PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 618-2021

ANNEXE 1



PÉRIMÈTRE URBAIN

Légende :    Périètre urbain